L'Antenne

Bulletin de liaison de la **Fédération Française des Apiculteurs Professionnels**
Directeur de publication :Michel Uzan - ISSN 2105-3669
Siège social : Agrapole 23 rue J. Baldassini 69364 Lyon Cedex07
ffap-apipro@hotmail.fr
www.apipro-ffap.fr

Cher collègue,
Bonjour,

La quatrième AG de la FFAP aura permis un retour aux objectifs fédérateurs posés lors de sa création.
Merci aux participants et à ceux qui ont envoyé leur pouvoir.

La rencontre avec les représentants des SAP lors d'un CA élargi et préliminaire, et les deux journées d' assemblée générale qui ont suivi, n'ont pas permis l'émergence de nouvelles énergies pour aller brasser du vent dans les journées parisiennes et encore moins de croire à la force salvatrice de quelques misérables grains de pollen de bleuets et coquelicots hybrides de nos jachères.

C'est dans ce contexte qu'il a été collégialement décidé de donner la priorité aux urgences :
Intoxication, néonicotinoïdes, perte de cheptel, OGM ...
Nous réserverons notre implication principalement au comité apicole.
La décision de suspension de notre participation à l'ITSAP a été prise à la suite d'un débat contradictoire permettant à chacun d'y voir clair.

Nos moyens humains et financiers nous ont amenés à réorganiser notre fonctionnement.
Nous avons créé des commissions et nous sommes tous invités à y participer en fonction de nos compétences et disponibilités.
Un CA resserré reste présent, et compte sur votre collaboration même modeste pour espérer revoir un jour de belles colonies d'abeilles.

Bonne année 2013 à tous.

Denis Sapène

Dans ce numéro :

Compte rendu CA élargi – prèparation AG	2
Compte rendu de l'AG des 3 & 4/11	3
Lettre à l'ITSAP	8
CR réunions Comité Apicole :	
- commission « programme apicole »	8
- commission « pesticides »	8
Contribution de la FFAP aux travaux de la commission « pesticides »	10
Directive Miel et OGM	13
Appel de cotisation 2013	14

JANVIER

N°11

2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION 07.11.12 à St Ours les Roches
Invités : responsables des S.A.P. et anciens membres du C.A. De la F.F.A.P.
Objet: préparation de l'Assemblée Générale

Présents : M.F. Roux, G. Brossier, B. Thery, P. Gaye, C. Tygreat, S. et P. Vermandère, J. Nadan, A. David, P. Gauthier, Y. Gouttequillet, D. Sapène, A. Renoux, Gaëlle Brossier, G. Malek, E. Rey, J.-P. Cellard, S. Martaresche, N. Guintini.

Face à la difficulté grandissante de mobiliser des énergies alors que les structures apicoles sont de plus en plus sollicitées en différents lieux, force est de constater que nous avons fort peu les moyens de nos ambitions.
Aussi les questions suivantes se posent :
Comment interpréter ce manque de motivation de nos adhérents et rémédier à ce défaut d'engagement
comment faire face à toutes les sollicitations, doit-on être présent sur tous les fronts
Quelles sont les attentes des adhérents ?

Synthèse des réactions et propositions (✧)
Les administrateurs de la FFAP font part de leur grande difficulté à tout assumer. Ils se sentent « baladés » et ressentent un profond décalage avec les réalités du terrain : l'urgence n'est pas prise en compte.

✧ Cette situation est organisée, on nous fait courir de réunion en réunion, guerre du temps et de l'argent, c'est un phénomène ancien : on arrête avec ces réunions, on reste sur l'essentiel (Comité ou autre), et on agit en force.

✧ Les représentants du SAPCO nous informent que celui-ci ne souhaite plus que la FFAP participe à l'ITSAP; ils dénoncent un travail n'allant pas dans l'intérêt des apiculteurs (pas assez de travail sur les néonicotinoides, rappel de la motion de défiance). La FFAP DOIT SE SPECIALISER SUR CERTAINS DOSSIERS !
Il y a besoin d'une continuité régionale, participons uniquement au comité apicole.
Rapprochons des gens de la Conf'.
Ils proposent de déposer une plainte collective sur l'ensemble du territoire, grosse manif, demande de rencontre avec le Ministère de l'Ecologie.

✧ José Nadan (SAPB) insiste sur le fait que le débat ne semble concerner que très peu d'apiculteurs, notre situation est critique et cependant la réaction est difficile. Pour beaucoup, l'ITSAP est un désir d'une continuité qui éxonère de tout investissement individuel ! En Bretagne, l'appui technique se fait par le biais du GIE.
D'après lui, nos participations cautionnent des structures qui nous desservent, on doit arrêter et agir comme on a envie, d'autant que nous avons très peu de moyens.

✧ Quelle ligne « politique allons- nous définir, la lisibilité de la FFAP passe par là ! Le syndicat professionnel apicole est une nécessité !
- Le seul sujet commun à défendre concerne les surmortalités liées aux produits de traitements, et ce depuis le Gaucho® ; Est né de ce constat, la coordination, et la thèse multifactorielle à laquelle nous devons clairement nous opposer.
- L'enjeu doit être à nouveau précisé, il y a urgence : « fin définitive de tous les systémiques » d'abord !
- Par ailleurs, nous avons droit à une science de qualité, il faut le revendiquer !

✧ La question est aussi posée du lien entre les SAPs et la FFAP.
Il apparaît nécessaire de renforcer les liens avec les structures régionales.
Pour une meilleure visibilité, il serait important que les SAP et leurs actions soient plus clairement identifiés à la FFAP, renforcer l'idée de fédération et réfléchir à une mutualisation des moyens, à un meilleur travail en commun.

✧ Renforcement des liens aussi avec la Commission Apicole de la Conf'.
2 suggestions de certains participants: cette commission pourrait adhérer à la FFAP ou bien la FFAP s'affilie à la Conf'.

✧ On ressent une fatigue de la part de beaucoup d'adhérents, alors que seules la volonté et l'implication des adhérents peuvent faire bouger les choses. D'autant qu'on ne peut pas dire qu'on a rien obtenu.
Il est difficile de se battre pour des gens qui ne sont pas motivés.
Il y a du travail, mais on doit mieux montrer ce travail de la fédération dans l'ensemble des régions.

En conclusion de cette journée préparatoire, on proposera à l'AG de débattre et de prendre position sur les points suivants :
quelle ligne d'orientation pour la FFAP, redéfinir les priorités
doit-on renoncer à certaines participations, lesquelles doit-on retenir
comment renforcer l'idée de fédération (lien avec les SAP) et accroître la visibilité de la FFAP ?

ASSEMBLEE GENERALE

Journée du 08/11/12 à St Ours Les Roches (63)

❖ **Rapport moral** - Denis Sapène

Il fait court et explique la reprise en main par une petite équipe ayant pour mission d'assurer l'essentiel. L'actualité a guidé nos démarches : dossier OGM, Directive miel, courrier aux présidentiables, Comité Apicole, ITSAP... Nous avons rencontré M. Gerster en juillet, et avons insisté sur les revendications de la F.F.A.P.
Il a été difficile de fonctionner avec une équipe réduite et cela nous posera problème à l'avenir (avec deux membres du C.A. qui ne veulent pas continuer sous la forme actuelle de la F.F.A.P.).
Une nouvelle forme d'organisation devra être mise en place.

❖ **Rapport d'activité -** Gaëlle Brossier

- 16.11.11 : Réunion à Bruxelles avec la responsable de l'unité de biotechnologie de la DG SANCO (Direction Générale de la Santé et des Consommateurs). Etaient représentés la CONF, l'UNAF et la FFAP.
- Nov 2011 : Courrier à l'attention du président de l'ITSAP concernant le fonctionnement de l'institut.
- 30.11.11 : le nouveau C.A de la FFAP se réunit à Paris. Election du nouveau bureau et du nouveau délégué pour l'ITSAP.
- Déc 2011 : parution de l'antenne n°8
- Jan 2012 : 2 actions intersyndicales anti-OGM dont co-signature de la pétition
- 17.01.12 : Réunion téléphonique avec pour objet le suivi du Cetiom, le protocole ADAM et le Règlement miel
- 20.01.12 : Manif devant Monsanto Lyon contre les OGM (FFAP, SAPRA et autres syndicats...)
- 25.01.12 : C.A. FFAP à Paris
- 25.01.12 : Réunion du Comité Apicole: projet de programme stratégique de la filière
- 26.01.12 : Assemblée Générale de l'ITSAP à Paris
- 03.02.12 : Lettre ouverte aux candidats à la présidentielle pour une demande de suppression des semences enrobées et OGM
- 23.02.12 : Conférence de presse avec 40 associations à Clermont Ferrand pour le départ de la lettre aux semenciers demandant de préciser leurs intentions sur les semis d'OGM Mons 810 alors autorisés
- 1er mars 2012 : Réunion Comité Apicole pour la finalisation du projet stratégique
- Mars 2012 : Demande de rendez-vous avec Mr Foucault, Président de Limagrain suite à notre courrier
- Mars 2012 : Co-signataire de l'appel au boycott du GRAPP Rhône-Alpes, pour la pollinisation des semences de colza.
- 02.03.12 : Comité de pilotage du règlement miel
- 12.03.12 : C.A. de la FFAP à Paris
- 21.03.12 : Réunion à Paris avec la DGAL et la DGCCRF au sujet du botulisme
- Avril 2012 : Partenaire de l'action en intervention volontaire suite au recours de l'AGPM contre l'interdiction du maïs OGM mon 810. L'AGPM a été déboutée.
- Avril 2012 : Courrier à l'ANSES demandant une interdiction totale et urgente des néonicotinoïdes suite à la parution des études dans " *Science* "
- Avril 2012 : Parution de l'Antenne n°9
- 18.04.12 : Manifestation devant l'ANSES à Lyon pour réclamer l'interdiction du Cruiser ainsi que de tous les néonicotinoïdes.
- 25.05.12 : courrier co-signé avec la Conf au Ministre de l'Agriculture pour une demande de rendez-vous suite à la prise de décision du PS concernant les OGM et l'usage des traitements de semences lors de sa campagne électorale
- Juin 2012 : C.A. ITSAP annulé faute de participants
- 23/24.06.12 : Présence de la FFAP à l'appel de Poitiers pour sauver la biodiversité
- 17.07.12 : C.A. FFAP et rencontre avec M. Gerster
- 28.07.12 : Réunion ITSAP avec visite de terrain dans le sud ouest.

- 05.09.12 : Concertation croisée pour le plan abeille avec un membre de la conf' la veille du Comité Apicole.

- 06.09.12 : Réunion du Comité Apicole avec présentation du *Plan d'Action Abeille.*

- 07.09.12 : Réunion Comité de pilotage du règlement Miel avec appels à projets de recherche 2013/2016

- 05.10.12 : C.A de l'ITSAP à Paris

- 08.10.12 : C.A de la FFAP à Paris

- 11/14 octobre 2012 : Présence de la FFAP au 1er Congrès Européen de l'apiculture à Agen

- Oct 2012 : Parution de l'Antenne n° 10

- Oct 2012 : Envoi postal de 550 courriers à la FFAP destinés aux apiculteurs professionnels

- 23.10.12 Au matin : Réunion du Groupe de travail "Pesticide" du Comité Apicole

- 23.10.12 Après-midi : Réunion du Comité Apicole pour la restitution des groupes de travail Sélection et pesticides...

- et un bon nombre de réunions téléphoniques...

❖ **Rapport financier** - Michel Uzan.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants (12 926,17 €):
- déplacements et hébergements liés au fonctionnement du CA,
- la cotisation ITSAP (2 000 €) la contribution CoEur (1250 €),
- les assurances, Eco-Emballages,
- l'Antenne et le site Internet
- les frais postaux
- organisation de l'AG
- frais exceptionnels (soutien à DD l'abeillaud)

Les adhésions + les cotisations Eco- Emballages représentent la somme de 1 5210.27 €.
Le solde bancaire est actuellement de 5 181,78 €.

Les trois rapports sont approuvés par l'Assemblée.

Présentation des participations de la FFAP

COEUR	Nicolas Guintini.

Les frais relatifs au poste de Noa Simon s'élèvent à 59 570 € (salaire + frais de représentations), elle est hébergée par le Cari.

La COAG (Espagne) n'a pas cotisé cette année, l'Unapi (Italie) participe à hauteur de 40 000 €, et l'ensemble des participations représente environ 70 000 €.

Aujourd'hui pas de rapport d'activités (Noa est en congé maternité et est remplacée par Coralie Mouret). Il y a un suivi du travail sur les OGM. Anne Furet (UNAF) a suivi d'un point de vue juridique et de communication la problématique OGM.

Nicolas G. nous rappelle que CoEur s'est fixé de mieux se structurer pour l'avenir. Aujourd'hui l'argent est pouvoir de décision au sein du groupe. Nous devons rester vigilants sur la prochaine évolution.
Noa S. met en place des outils d'évaluation de CoEur auxquels nous pourrions participer. Il faut un vrai groupe pour travailler à CoEur !

COMITE APICOLE	Emmanuel Rey.

Inexistant lors de la dernière A.G. de la FFAP, il a été créé et animé par FranceAgriMer, il regroupe l'ensemble des intervenants habituels liés à l'abeille et des représentants de l'état. Aujourd'hui il a pris une place primordiale dans l'organisation de la filière.
Le premier objectif est de lutter contre la baisse de la production, ensuite de développer le cheptel, de commercialiser et valoriser le produit, de développer la profession, et enfin de structurer la filière et la recherche, etc....

Le Comité Apicole devient l'organisation politique de la filière abeille.
Trois groupes de travail sont mis en place : le Règlement miel, les pesticides (possibilité d'interdire les Néonicotinoides) et la sélection.

Concernant cette interdiction des néonicotinoïdes, les différentes structures n'ont pas le même point de vue que nous, en particulier la Coordination Rurale. Des propositions écrites ont déjà été rédigées. Le Ministre nous fait savoir qu'il n'est pas en mesure de prendre des décisions globales d'interdiction, mais une

réflexion sur les AMM en relation non plus avec l'abeille seule mais avec l'ensemble de la colonie.

E. Rey nous fait partager son ressenti et la nécessité de bien avoir l'historique en tête. On est dans l'urgence et toujours pas de réponses concrètes à nos difficultés. Aussi nous sommes toujours dans la logique du long terme ? Mais avons-nous encore le temps ?
P. Vermandère fait remarquer qu'on nous fait parler de situation complexe de façon très rapide afin de mieux nous orienter vers leurs conclusions.

Ensuite, E. Rey. nous expose le document « Plan de développement de développement de l'apiculture » , proposé par M. Gerster et présenté au Ministre de l'Agriculture.
(http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/CGAAER_Plan_de_developpement_durable_de_l_apiculture_cle05a14b.pdf)

Nous avons donc rencontré celui-ci en juillet dernier, et nous avons insisté sur l'urgence et la nécessité de bien comprendre la problématique des surmortalités liées aux Néonicotinoides.

ITSAP Denis Sapène.

Il y a eu peu de réunions organisées par l'ITSAP : une sur le sujet Varroa et les résultats d'enquête de mortalités, une rencontre de terrain dans le sud-ouest avec les membres du bureau de l'institut et les adhérents de l'ADAM qui n'a pas donné lieu à un compte-rendu. En conclusion, les abeilles mortes leur semblent être la norme, donc pas de réactions.
Lors du dernier C.A. de l'institut, il y a eu présentation de l'embauche de l'écotoxicologue, la continuité du suivi colza en partenariat avec le CETIOM et la présentation des comptes de résultats. D. Sapène a assuré le suivi mais ne souhaite plus continuer.
Le comité de pilotage « règlement miel » perd beaucoup de son autonomie depuis la création du comité apicole et la parution du plan pour une apiculture durable.
Ainsi toutes les orientations que peuvent prendre les financements du règlement européen (aides directes et recherche appliquée) doivent s'inscrire dans les objectifs définis par ces deux cadres.
De plus, depuis la montée en reconnaissance de l'institut technique auprès des institutions, il y a une volonté du tout scientifique, comme si la recherche était devenue la seule réponse à nos problèmes.

DEBAT d'orientation

Rappel du contexte, l'AG est invitée à discuter et prendre position sur les questions qui se posent aujourd'hui à notre syndicat (cf. CR réunion du 7/11- page 2)

Synthèse des arguments et propositions

- Nous pouvons utiliser la politique de la chaise vide comme arme de discussion.
- Les cinq premières années de lutte contre les TS, quand les apiculteurs étaient en colère, ont plus payé que ces dix dernières années.
- Nous devons pouvoir choisir le cadre dans lequel nous voulons agir, en fonction de nos priorités.
Est-ce que ces organismes répondent à nos problèmes !
- Le boycott peut poser problème. L'administration semble dire que sans professionnel il n'y a plus d'abeille ; à terme, ne serons-nous pas les seuls interlocuteurs représentatifs ?
- Pour illustrer la portée d'une certaine forme de boycott, des apiculteurs du SAPRA rappellent celui de la pollinisation de semences, initié par le GRAPP Rhône-Alpes.
Ils estiment que depuis l'écoute des apiculteurs s'est améliorée.
- Boycotter n'est-ce pas s'exclure, que signifiera alors le syndicat ?
- On ne s'exclue de rien car on est présent à d'autres niveaux, on participe tous à différentes structures, notamment en région.

Les choses ont évolué; une grosse majorité de personnes sont du côté d'une participation sélective. Reste tout de même beaucoup de boycotteurs intégraux.
Ceux-ci proposent de renoncer à toute participation, et d'occuper le terrain en organisant et multipliant les actions.
Il est répondu que cela aussi demanderait beaucoup de travail, il faudra être capable de mobiliser des énergies (avant, pendant,après), être très réactifs.

L'idée d'une participation sélective s'impose, comment la mettre en oeuvre ?
-Qu'allons-nous faire encore à l'ITSAP ?on ose à peine y aborder la problématique pesticides, les apiculteurs ne feront pas changer ça, tout est fait pour qu'on ne puisse pas prendre le pouvoir. Les pesticides y sont tabous.
- L'ITSAP, ça fait trois ans qu'on lui donne une chance, ça suppose du travail et du monde ! Et pour quels résultats pour l'instant ?
- On peut admettre une absence au sein de l'institut, mais au sein du Comité Apicole ce serait dommage.
C'est là maintenant que vont se prendre les décisions.

- En effet, ce comité est tout nouveau, la marginalisation à outrance serait un gros risque !
- Au sein du Comité Apicole, on sent une ouverture, on ne doit pas laisser d'autre parler pour nous.
- Le Comité Apicole intégre aussi le comité de pilotage du règlement miel, il faut également mieux en rediffuser les travaux.

- A CoEur, il y a beaucoup à faire, mais est-ce qu'une seule personne peut suivre ? Beaucoup d'échanges en anglais et peu est fait pour le suivi et la diffusion. Pas de résultats tangibles sur le terrain.
Mais il est vrai que cette organisation n'a pas vocation à répondre à l'urgence. De plus, le manque d'argent ne permet pas vraiment une activité de lobbying. Mais même dans cette configuration, il serait dommage de s'en priver, tout dépendra de son orientation future : ira-t-on vers une structure uniquement technique, ou aussi à portée syndicale ?

Les propositions suivantes se dégagent et seront soumises au vote de l'assemblée:
suspension de la participation à l'ITSAP, participation au Comité Apicole, en priorité pour les travaux concernant le règlement miel et les pesticides/OGM, participation à CoEur (dans la limite des moyens humains disponibles pour suivre!).

Les orientations et priorités de la FFAP :
- Les adhérents de la FFAP se battent pour le maintien de l'apiculture professionnelle et l'installation de nouveaux exploitants, et pour cela nous devons donner la priorité au problème pesticide.
- Il y a une cohérence si l'on reste sur la thématique pesticide, on est dans le respect des générations qui arrivent !
- Attention, un certain nombre d'apiculteurs pensent autrement que nous sur la question pesticide !

Un consensus se dégage sur la nécessité de renforcer les liens avec les structures régionales.
Pour recréer une dynamique, les syndicats régionaux doivent accepter de mettre en avant leur appartenance à la FFAP.

Au cours de cette matinée, est discutée l'idée d'organiser un boycott de la pollinisation au niveau national, comme moyen de pression sur la filière végétale : quelle faisabilité, quelles conséquences économiques pour les exploitations qui pratiquent cette activité ?
A creuser...

VOTES :

- Proposition de la ligne syndicale de la F.F.A.P. : maintien de l'apiculture professionnele, installation des jeunes, lutter contre la pression pesticide, cause première de la surmortalité du cheptel, reste notre seule priorité : OUI à l'UNANIMITE

- Participation à l'ITSAP : NON à la majorité (2 voix pour, 78 voix contre)

- Participation au Comité Apicole, pour les sujets suivants :Règlement miel et Pesticides :

OUI à la majorité (65 voix pour, 11 voix contre, 14 abstentions)

- Participation à CoEur, avec cotisation de 1250 € : OUI à la majorité (77 voix pour, 2 abstentions, 1 contre)

- Pour une meilleure lisibilité et une mutualisation de nos moyens, souhaitez-vous une seule structure syndicale nationale avec antennes régionales (ex : SAPRA devient « FFAP Rhônes-Alpes »...) où chacun garderait son entité juridique ? : Vote de principe : OUI (78 voix pour, 1 abstention et 1 contre)

Les SAP soumettront cette proposition à leur prochaine A.G.

- Y'a-t-il des volontaires pour le C.A. ?

Sortants : Amaury RENOUX, Emmanuel REY, Thierry FORGUES, Bertrand BARON, Benoit LACOURCELLE
Restants : Denis SAPENE, Gaëlle BROSSIER, Gaël MALEK, Philippe GAYE, Yvan GOUTTEQUILLET, Michel UZAN

ASSEMBLEE GENERALE

Journée du 09/11/12 à St Ours Les Roches

Même en réduisant nos participations, est-il possible de fonctionner correctement avec un CA aussi restreint ?
Doit-on envisager la mise en veille ?
Une très large majorité s'y oppose ; certains se déclarent prêts à accompagner le CA en travaillant sur des sujets précis. On pourrait demander la même chose aux régions.
Se dégage l'idée d'organiser des groupes de travail thématiques.

Est évoquée aussi la possibilité de l'embauche d'un permanent.
- je crois qu'en cotisant plus on pourrait avoir un permanent !
- ça ne suffira pas, il faut une dynamique, donc des membres actifs
- une structure syndicale a beaucoup de difficulté à trouver des partenaires financiers.
-José Nadan (SAPB) : En Bretagne, nous avons pu embaucher grâce à des financements institutionnels et quelques partenaires privées ! Encore faut-il trouver la bonne personne, et un permanent nécessite un encadrement rigoureux donc un investissement en temps!
A suivre…

Comment vont fonctionner ces groupes de travail ou commissions ?
Le CA ou conseil collégial deviendrait le coordinateur de ces commissions, devra les solliciter autant que besoin, au fil de l'actualité syndicale.
Mais il faudra que tous les gens inscrits en commission soient actifs !

4 groupes de travail se constituent.

Un groupe « Comité Apicole » :
Participeront aux réunions : Y. Gouttequillet, M. Uzan et en appui, P. Vermandere et éventuellement E. Rey . Participeront aux travaux : N. Russier, B. Théry.
Travail en collaboration avec la commission apicole de la Conf'
Demande auprès de FranceAgrimer d'être capable d'organiser une réunion extraordinaire en cas d'intoxication.

Un groupe action : réfléchir sur la mise en oeuvre d'actions qui appuient le travail syndical de la FFAP.
Toute action doit être absolument motivée et argumentée. Cette commission a pour objectif d'être en lien avec les régions, mais celles-ci doivent garder une autonomie sur les cibles.

Un groupe communication et coordination :
Relais de comptes rendus, lien/coordination avec les SAP et les groupes de travail,
Vie du site internet,
Relais des informations (mailing à jour),
Communication presse,
Relais avec le monde politique.

E. Rey propose que pour l'Antenne, des dates soient posées de façon à ce que toutes les commissions transmettent en temps et en heure leurs diverses informations.
P. Gautier rappelle que le site doit être alimenté par l'ensemble des adhérents.

1er travail : rédaction d'un courrier à l'ITSAP avec copies aux ADAs et GIEs, ainsi qu'au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Un groupe CoEur :
P. Vermandere, N. Guintini, N. Russier et B. Théry sont éventuellement prêts à agir au sein de ce groupe.

Nous votons pour un conseil collégial de six personnes : Denis Sapene, Michel Uzan, Gaëlle Brossier, Yvan Gouttequillet, Philippe Gaye et Gaël Malek.
La nouvelle organisation (conseil collégial secondé par quatre groupes de travail) est approuvée à l'unanimité.

Nous décidons d'une cotisation pour les personnes retraitées à demi-tarif.
La cotisation F.F.A.P. est maintenue au même niveau; reste la possibilité d'une cotisation de soutien.

La prochaine Assemblée Générale de la F.F.A.P. se déroulera en Bretagne.

La séance est levée à 16h00 avec un verre de l'amitié.

Lettre envoyée à l'ITSAP – Institut Technique et Scientique de l'Abeille et de la Pollinisation

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration,

« Nous vous écrivons une lettre que vous lirez peut-être si vous avez le temps. »

Aujourd'hui, la situation du cheptel de nos exploitations est catastrophique, et après analyse, il nous apparait que l'institut technique n'est toujours pas en mesure d'apporter des réponses urgentes à une situation d'urgence.

Certes, nous notons avec intérêt la promesse d'embauche d'un écotoxicologue, ce dont nous étions demandeur.

Néanmoins, l'Assemblée Générale Ordinaire de la F.F.A.P. a considéré, lors de son Assemblée Générale des 08 et 09 novembre à St Ours les Roches, l'insuffisance de travail et de recherche quant à l'impact des pesticides sur les colonies, et a donc décidé de suspendre sa participation à l'Institut Technique.

Dans le cas où l'institut s'emparerait de manière convaincante des réels problèmes de nos exploitations, nous réexaminerions la possibilité d'une nouvelle collaboration. »

Compte-rendu de la réunion du Comité Apicole – commission« programme apicole» 29 & 30 novembre 2012

Il y a eu 23 lettres d'intention en réponse à l'appel à projets de recherche pour le programme 2013-2016.
Tous les projets étaient anonymes. Les thèmes principaux portaient sur : Varroa, Vespa Velutina, la colonie d'abeilles, alimentation, pollinisation, ou des recoupements entre thèmes.
L'intérêt de ces lettres a été discuté lors de la tenue de la commission « programme apicole ». 4 projets ont été rejetés par l'administration parce que hors cadre (financement incomplet, descriptif trop long etc..), 6 autres n'ont pas été retenus par les membres de la commission, parfois avec unanimité !
Les 13 retenus seront évalués par l'ANR (Agence Nationale de Recherche).
La commission se réunira de nouveau en mars 2013 pour retenir cette fois les quelques projets qui pourront être financés.

Michel Uzan

Compte-rendu de la réunion du Comité Apicole – commission Pesticides 17 décembre 2012

Dés l'introduction de la réunion faite par Daniel Rollin de France Agrimer, je demande la parole pour marquer solennellement notre désapprobation sur l'ordre du jour de cette réunion du groupe pesticides ; il n'est prévu de ne consacrer qu'1h au sujet «pesticides », au milieu d'une journée « remplie » de sujets que nous considérons comme accessoires. Ci-après, le texte de mon intervention :

« En voyant l'ordre du jour de la réunion du groupe pesticides de ce matin, la FFAP s'interroge : le problème pesticide est-il si grave que nous ne puissions en débattre nulle part ?
A l'institut technique on a créé il y a deux ans un groupe pesticides qui ne s'est réuni qu'une fois.
Ici ce matin, on nous propose un ordre du jour occupé par des thèmes accessoires comme les bandes enherbées ou les contrats de pollinisation.
Nous rappelons que ce qui a suscité la création de ce groupe pesticides réuni ce matin, c'est l'interdiction des néonicotinoïdes.
La FFAP demande donc de revenir à ce sujet essentiel »

Après un léger froid, Mrs. Rollin et Gerster (coordinateur interministériel de la filière) se sont défendus de vouloir empêcher les débats qui se sont donc directement orientés sur la demande de la filière pour interdiction au moins sur trois ans sur la totalité du territoire.

Chacun apportant la preuve que les multiples usages des néonicotinoïdes ne permettaient pas d'imaginer une zone blanche où ils n'auraient jamais été utilisés.
Un consensus s'est dégagé avec Conf, Unaf , Spmf, Sna, Fnosad.
Seule la FNSEA continue de militer pour la poursuite d'observations qui permettront un jour peut-être d'apporter une preuve « irréfutable et recevable ».

La coordination rurale, quant à elle, récuse toute responsabilité des pesticides quels qu'ils soient sur la surmortalité des abeilles.
Le coordinateur prend note et s'engage à rendre compte de cette position auprès du ministre.

Il nous informe que, avec un peu de retard mais courrant janvier, un rapport de l'EFFSA sur les différentes recherches sur le sujet, doit être rendu au ministre qui lui permettra de statuer sur notre demande.
Le reste de la matinée, nous devions rencontrer des agriculteurs. En fait, il ne s'agissait pas de ceux que nous avons l'habitude de rencontrer tous les jours sans

l'aide de personne dans l'exercice de notre métier ou dans la vie courante. Ces agriculteurs étaient ceux qui vivent à plein temps dans les chambres d'agriculture et dans les différentes réunions!
Les mêmes qui occupent les représentations Fnsea, JA, Coop de France...dans le CA de l'institut technique, plus des représentants d'Orama, Arvalis, et une personne de la Dgal s'occupant de la mise en marché des intrants. Ces gens étaient là comme à leur habitude pour défendre le dogme de l'agro-industrie; mais, étant en minorité, ils se sont surtout contentés de nous observer.

En ce qui concerne le problème pesticides, nous avions à apporter des propositions de modification à la « mention abeilles » qui accompagne certains pesticides, définissant des précautions d'usage les rendant moins nocifs pour les abeilles. La position qui a été retenue comme consensuelle par le coordinateur, c'est qu'il faut privilégier une application en première moitié de nuit.
Je n'ai pas été d'accord pour que l'on se contente de cette proposition. Même s'il est vrai qu'une pulvérisation de nuit empêche une intoxication par contact immédiat.

J'ai qualifié la mention abeille de vaste supercherie car elle part de deux postulats faux :
1/ Celui d'une non toxicité des produits 4 à 5 heures après leur pulvérisation.
2/ L'évaluation faussée de la dangerosité de ces produits.
Mon voisin de la Conf a présenté plusieurs exemples de préparations à base de néonic bénéficiant actuellement de la mention abeille.

Autres sujets du matin présentés par Fabrice Allier de l'institut :

1/ L'intérêt des jachères mellifères, cultures intercalaires pièges à nitrate et bandes enherbés pour apporter une alimentation équilibrée aux abeilles.
Le rendu du travail Pollinov montrant que les abeilles, contrairement aux idées reçues, ne manquent pas de ressources au cours de l'année en zone de grandes cultures, rendait le sujet un peu sans objet. Malgré tout les « agriculteurs » présents voulaient démontrer leur implication dans la préservation de l'abeille.
Ma position a été de dire que nous attendions d'avoir la preuve que les cultures pièges à nitrates n'étaient pas aussi pièges à pesticides. Quand on connaît la rémanence de nombreux produits comme les néonic, nous sommes en droit d'en douter !

2/ Enfin pour les bandes enherbées principalement situées en bord de cours d'eau, j'ai fait remarquer qu'elles avaient été mises en place car il était difficile aux agriculteurs de bien contrôler la portée de l'extrêmité des rampes d'épandage, ce qui conduisait souvent à polluer directement les cours d'eau. La toxicité pour les poissons ou pour la ressource en eau n'est-elle pas aussi à redouter pour les abeilles butinant les plantes qui y seraient cultivées?

L'après-midi a été consacré principalement aux compte-rendus des échéances des programmes apicoles en cours et à venir. Un travail important nous incombe pour définir ce que nous voulons dans le programme 2014/2016. Nous restons, dans ce programme, contraints dans l'enveloppe annuelle de 5.5 M€ si le nombre de ruches françaises reste stable par rapport à l'exercice précédent, mais nous pouvons arbitrer des priorités financières.

Formation et assistance technique 30% du budget
Lutte contre varroa 10%
Rationalisation de la transhumance 12%
Laboratoires d'analyses des miels 5%
Repeuplement et accroissement du cheptel 15%
Recherche appliquée 28%

Nous devons aussi introduire des mesures nouvelles qui peuvent se rattacher aux thèmes vus plus haut.
D'abord et en priorité : piocher dans le « plan d'action pour une apiculture durable » , mais aussi proposer des mesures d'aides qui ne s'y trouvent pas. Ce travail doit faire l'objet d'une contribution écrite avant le 14 janvier.

Aujourd'hui, le comité apicole est le seul endroit où se décide l'avenir de notre filière.
Lors de ces réunions nous avons toute notre place, notre parole est écoutée au même titre que celle d'autres syndicats réputés plus représentatifs que le notre.
Nous devons participer bien préparés et en force, deux représentants ne sont pas de trop, certains des autres syndicats interviennent avec un technicien et un apiculteur.

Le nombre de réunions prévues est important, même si leur ordre du jour est quelquefois discutable, les interventions et les contributions écrites faites par notre syndicat le 17/12 montrent que nous pouvons être force de proposition.
Je demande donc qu'au moins deux apiculteurs soient présents et suivent ces réunions. Ceci tant que nous considérerons qu'elles apportent des pistes d'amélioration aux problèmes que nous subissons tous sur les exploitations.

Yvan Goutequillet

A suivre : La contribution écrite de la FFAP à ce qui devait être une matinée consacrée aux pesticides !

Le « Plan d'action abeilles » proposé par M. Gerster veut être un recueil exhaustif des problèmes et des défis qui se posent à l'apiculture.
Si ce Plan est appelé à enrayer le déclin d'une apiculture soumise désormais à des pertes de colonies intolérables, il fait, dès les premières lignes de son introduction, le pari de "la thèse multifactorielle" en mettant en exergue que "les études scientifiques n'ont pas permis de déterminer la cause exacte du phénomène".
Pour étayer cette thèse, le Plan se fonde essentiellement sur "le rapport scientifique de l'EFSA : « Bee mortality and bee surveillance in Europe", publié en décembre 2009. Ce rapport aurait selon les termes du Plan, "clairement montré le déficit de données épidémiologiques objectivables pour analyser ce problème dont l'étiologie est multifactorielle".

Les apiculteurs de la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels sont convaincus que ce postulat de départ n'est pas le bon; ils relèvent certaines incohérences.

➢ **Manque de données épidémiologiques ou incurie des structures en charge de la protection des populations** ?
A force de constater que l'épidémiologie n'est que très rarement, ou même jamais, un outil disponible en temps utile dans la gestion des nombreuses questions sanitaires qui se présentent à notre société, il aurait été surprenant que l'apiculture fasse exception à ce forfait récurrent.
Sans pour autant prétendre que ces manques de données épidémiologiques pourraient être instrumentalisés, entre temps certains y trouvent un répit pour maintenir leurs activités ou leurs produits, qui s'avèrent après coup très dommageables eu égard à la santé publique, l'environnement ou la biodiversité animale et végétale, selon le cas.

➢ **Garanties d'objectivité insuffisantes ?**
Contrairement à ce qui est écrit, ce rapport n'est pas un rapport EFSA à proprement parler, mais un "rapport scientifique externe, soumis à, mais pas validé par l'EFSA ".
Issus d'instituts scientifiques européens formant un "consortium", ses auteurs sont au nombre de 10, dont 4 français [INRA (1) et Afssa (3)].
L'Afssa a été l'initiateur et le coordinateur du projet qui a mené à ce rapport externe.
Avant même la création de ce projet en 2008, 8 au moins de ces auteurs, dont les 4 français, se sont publiquement exprimés, à titre individuel ou à travers les structures qu'ils représentent, comme promoteurs d'une "thèse multifactorielle'', dans laquelle le facteur "intoxication" était explicitement minimisé.

➢ **Présentation d'une longue liste de facteurs responsables de mortalités**, qui jamais ne constituera le moindre début de preuve que, depuis 10-12 ans, les **SUR-mortalités** du cheptel apiaire relèvent de l'ordre du multifactoriel.
Collectées via diverses voies dans la littérature scientifique, 575 références ont été passées à travers un filtre (avec mots clés en anglais : MCAS = Mortalités ou Collapse ou Affaiblissement ou Surveillance ET postérieure à l'année 2000), auquel finalement 107 références ont répondu. Dans ces 107 références, le consortium a relevé toute évocation du moindre facteur de risque en relation avec ces MCAS.

Notons déjà que :
- hormis 4 cas où il aurait été question de maladies déclarées, aucune référence ne peut conclure à une cause avérée de "déclin/perte de colonies".
- à croire le rapport, les auteurs de ces références ont souvent eu une interprétation personnelle des mots clés. Ce constat doit inviter à relativiser la portée du rapport.
- 83% des références élues ont été publiées entre 2006 - 09 : le rapport fait donc l'impasse sur une littérature scientifique abondante entre 1998 - début années 2000, consacrée à la relation "affaiblissement/déclin de colonies ET néonicotinoïdes".

Ces années 2006 - 09 sont celles durant lesquelles :
- en Amérique du Nord, des chercheurs publient de nombreux articles tentant d'approcher le CCD, qui venait de s'y imposer de façon brutale. Confrontés à un phénomène jusque là inconnu et donc sans à priori, ils ont exploré tous azimuts, ce qui a impliqué la citation d'autant de facteurs de risque.
- en Europe, plus particulièrement sous la houlette de l'Afssa qui s'y emploie dès 2006, une offensive de fond, y compris médiatique, est organisée pour faire passer le message que les mortalités de colonies pourraient être d' "origines multiples", ce qu'en fait personne ne pourrait contester, tellement chacun sait que comme l'homme, l'abeille/ la colonie ne meurt pas que de vieillesse, et que d'innombrables dangers peuvent causer la mort.
Ainsi faut-il comprendre pourquoi durant ces années 2006 – 09, il a été si souvent question de mortalités d'origines multiples, de causes diverses de pertes, etc.

Entre temps, les apiculteurs témoignaient de pertes devenant insupportables: là où pendant des décennies, ils avaient comptabilisé de 5 à 7% de mortalités dans leurs cheptels (essentiellement sur l'hiver; pour raisons connues et inconnues diverses), il faut désormais parler de SUR-mortalités, tellement il est vrai que les pertes ont bondi vers des niveaux entre 25 et 35% sur l'année.
La sémantique de l'Afssa, dans ses rapports, ses publications, ses avis, a consisté à faire passer nos SUR-mortalités, pour des mortalités "normales". Ceci étant, le public était invité à comprendre que nos pertes exceptionnelles avaient des origines diverses.

Dans le présent rapport EFSA, avec sa liste-à-la-Prévert de tous les facteurs de risque connus et imaginables susceptibles de causer mort ou affaiblissement de la colonie, le consortium joue sur cette même ambivalence.

Au moins aussi insidieuse est la position répétée du consortium déclarant que le consensus existerait parmi les scientifiques sur l'évidence de la thèse multifactorielle. Au-delà de ce qu'il insinue réellement par "thèse multifactorielle" nous le défions de faire la démonstration scientifique qui permette d'étayer cette conclusion.
D'ailleurs, nous lui conseillons de lire la publication de Maxim M, Van der Sluijs JP 2010, Expert explanations of honeybee losses in areas of extensive agriculture in France: «Gaucho® compared with other supposed causal factors. Environ. Res. Lett. 5 (2010) 014006 (12pp)».

A la question finale de la contribution de différentes catégories de facteurs de risques autour de la miellée de tournesol entre 1994 et 2004, et s'agissant du facteur de risque Gaucho: l'Afssa comme Bayer l'ont estimé responsable à hauteur de 5%, les apiculteurs et les scientifiques respectivement à 80% et à 75%.
L'analyse des réponses à l'ensemble du questionnaire, a montré que les apiculteurs et les scientifiques avaient répondu ad rem, c'est-à-dire dans le contexte de grandes cultures traitées TS, qui était le sujet de l'étude. Opportunément Bayer et Afssa avaient répondu pour le cas général de la ruche française moyenne (?), y compris celle qui n'est pas directement confrontée aux épandages des pesticides.

➢ **Ce rapport ne serait-il finalement qu'une imposture?**

L'Afssa a été partie prenante du CST ou "Comité Scientifique et Technique de l'Etude Multifactorielle des Troubles de l'Abeille" mis en place par le Ministre de l'agriculture en juin 2001, et co-présidé par les présidents de la Comtox et de la ComEcotox, les structures qui ont précédé les actuelles commissions d'évaluation ad hoc de l'Anses.

En septembre 2003, à l'issue d'une analyse de risques pour abeilles (inégalée en termes de moyens humains et logistiques), le CST a conclu à un risque significatif pour les abeilles de différents âges, dont la colonie a accès à des cultures de tournesol et/ou de maïs dont les semences avaient été pelliculées avec le Gaucho.
A ces conclusions, le CST ajoute notamment que "les rapports PEC/PNEC obtenus sont préoccupants (...) en accord avec les observations de terrain rapportées par de nombreux apiculteurs en zones de grande culture (maïs, tournesol), concernant la mortalité des butineuses (scénario 4), leur disparition, leurs troubles comportementaux et certaines mortalités d'hiver (scénario 5)."
En dépit de sa participation effective à ce CST et de la présence des mots clés de la recherche bibliographique dans le rapport dit de l'Efsa, l'Afssa n'aurait donc pas jugé opportun de faire remonter vers ce dernier l'étude CST.
De même, malgré une littérature scientifique très abondante autour de l'année 2000 se rapportant aux effets du Gaucho sur abeille (voir ci-haut) le choix des mots clé ("postérieur à 2000" et refus d'un mot se rapportant à l'intoxication), a eu pour conséquence que peu de références sur ce thème ont été retenues.

Font cependant exceptions notables, 4 références d'un même auteur, R.Schmuck, qui en tant qu'écotoxicologue employé par BayerCS, fabricant du Gaucho, imidaclopride, aura tenté de mettre hors de cause notamment, l'impact sur la colonie d'abeilles de tournesol traité Gaucho ainsi que les effets d'une exposition chronique à de très petites doses (DL5O/10 jours = 12 pg d'imidaclopride en solution de 0,1 ppb. (Cf. Suchail S, Guez D and Belzunces LP 2001 Discrepancy between acute and chronic toxicity induced by imidacloprid and its metabolites in Apis mellifera. Environ Toxicol Chem 20: 2482-2486).
Notons que la plus vieille publication citée, datant de 1999, appartient à ce même auteur, R. Schmuck de BayerCS ; la recherche par internet de références par mots clés, refusant celles parues avant 2000, celle-ci a par conséquent été amenée volontairement à la base de références par un des 10 membres du consortium, alors même qu'elle avait été récusée par le CST pour insuffisances !

Par contre, l' "étude multifactorielle prospective des troubles des abeilles" réalisée entre 2002 et 2005 par l'Afssa-même, n'a pas enrichie la base de références. Pourtant cette étude démontrait que sur la quarantaine de pesticides recherchés dans les différentes matrices de la ruche, l'imidaclopride et son métabolite acide-6-chloronicotinique étaient les molécules les plus fréquemment retrouvées dans pollen, miel et abeilles d'intérieur (exemple : respectivement 62%, 32%, 24% pour des prélèvements tout au long de la saison 2003).

Notre syndicat, la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels, a défendu et défend plus que jamais l'idée qu'un « Plan d'action abeilles » doit mettre en préalable le retrait des usages des néonicotinoïdes, cause avérée des Surmortalités dans bon nombre de nos cheptels.

Il est plus que probable que le « Plan d'action abeilles » n'aurait pas été pensé, si le syndrome des Surmortalités de colonies n'était pas survenu.
Que le Plan se base sur un postulat de départ inadéquat : « les causes de mortalités sont multiples », et c'est la pertinence du Plan et l'ampleur qu'on lui a conféré qui sont remis en question.

Parmi ses objectifs, il veut "assurer le rôle de sentinelle de l'abeille pour mesurer les atteintes à l'environnement et à la biodiversité et protéger la santé publique".
A ce titre, il n'est pas inutile de rappeler que la mise en cause par les apiculteurs français dès 1997 des

néonicotinoïdes et des phényl-pyrazoles (fipronil) quant à leur impact sur leurs abeilles, et leurs observations sur des colonies d'abeilles à la peine, auront déjà mis en évidence que:

➢ **L'évaluation des risques pour l'abeille de pesticides est peu ou pas performante.**

S'agissant plus particulièrement des insecticides systémiques appliqués en traitement de la semence, l'évaluation et le schéma décisionnel ne sont même pas adaptés.

Quant aux intoxications ponctuelles ou localisées, l'administration ne réagit que quand l'intoxication est patente, c.à.d. en présence de moults cadavres d'abeilles.

Ainsi a-t-elle cette dernière décennie, été amenée à se prononcer pour :

- l'interdiction de mélanger des produits de certaines catégories ou familles.
- l'interdiction d'épandre des insecticides et acaracides sur cultures en fleur à moins de dérogation « mention abeilles » et sous conditions spécifiques
- l'installation de déflecteurs de poussières sur semoirs pneumatiques.

Par contre, quand un apiculteur veut déclarer et/ou demander une enquête sur un incident d'intoxication aux signes plus subtils, et à supposer qu'on ait voulu y donner suite, on lui renvoie, le plus souvent des mois plus tard, des analyses pathologiques positives à quelques virus ainsi que des résultats d'analyses de résidus négatives, tout au moins pour ce qui concerne un choix de quelques dizaines de molécules, recherché par l'un ou l'autre protocole d'analyse multi-résidus.

Ainsi faut-il comprendre comment les pesticides occasionnent des incidents d'intoxication tragiques quant à leurs conséquences à l'échelle d'une exploitation apicole, sans véritable espoir d'y remédier dans un proche futur.

A moins de considérer qu'une porte se soit ouverte depuis la saisine de l'agence EFSA par la Commission, lui demandant de faire le point sur l'évaluation des risques de l'abeille face aux pesticides, sans exclusion de quelconque mode ou voie de contamination.

➢ **Le semis de semences pelliculées s'accompagne toujours de poussières.**

En se disséminant plus ou moins largement, ces poussières d'insecticides réputés très persistants, doivent expliquer pourquoi la flore sauvage est contaminée à des niveaux tels que pour le pollen de trappe, les pelotes issues de cultures susceptibles d'être traitées TS et celles de la flore sauvage (adventice ou hors culture) sont polluées à même hauteur.

D'autres voies de dissémination par les airs sont plus que probables : les poussières de récolte et de broyage de végétaux (des indices forts existent), les poussières de terre lors d'opérations de travail du sol en conditions sèches, les poussières provenant de stations de pelliculage et plus particulièrement les stations mobiles.

Si depuis 8 ans, le ministère de l'agriculture affine la règlementation en termes d'équipement de semis, de qualité du traitement de la semence, de conditions climatiques lors de semis, il ne vise pas seulement à mieux préserver la survie de nos abeilles : il est trop conscient que les produits en question impactent la faune non cible, les différents compartiments de l'environnement et la santé humaine.

➢ **La guttation**

Phénomène connu en physiologie de la plante, il est susceptible de constituer une voie d'exposition redoutable pour nos abeilles et la faune non cible en général, au vu des fortes concentrations de toxique dont l'eau de guttation peut être chargée.

Les agences d'évaluation européenne et de certains états membres sont promptes à relativiser a priori l'intérêt apicole, pourtant déjà observé pour cette eau de guttation.

➢ Les risques significatifs pour une colonie d'abeilles exposée à des cultures en fleurs dont la semence a été traitée.

Pour l'affirmer, en absence d'une procédure d'évaluation pour insecticides TS, le CST avait dû faire appel à une procédure "substances chimiques nouvelles et existantes".

Sur ce, le ministère de l'agriculture a certes suspendu Gaucho sur tournesol et maïs, tout en le maintenant sur céréales à paille, mais a autorisé les traitements TS à base de thiaméthoxam, autre néonicotinoïde, sur maïs comme sur d'autres espèces (dont le colza, retiré après 1 an).

Cependant, concrètement, les surfaces agricoles ensemencées TS néonicotinoïdes, n'ont jamais été aussi importantes que cette dernière décennie.

Pour relancer l'apiculture française, la Fédération Française d'Apiculture Professionnelle préconise de résoudre d'abord la Surmortalité de nos colonies d'abeilles, c'est le préalable au maintien des apiculteurs et à de nouvelles installations.

Pour cela, le ministère de l'agriculture devrait proposer dans les plus brefs délais le retrait de tous les néonicotinoïdes.

Il montrerait de cette façon comment:

- il intervient effectivement sur des signaux d'alarme sérieux et répétés, au bénéfice non seulement de l'abeille mais aussi de l'homme, de la biodiversité et de l'environnement,
- il a compris que l'urgence n'est pas nécessairement de préserver les intérêts de quelques fabricants de pesticides, mais de soulager une apiculture qui, avec un cheptel fortement impacté par les pesticides, assurera de moins en moins les services de pollinisation indispensables à la production de végétaux et au maintien de la biodiversité végétale.
- son « Plan d'action abeilles » sonne juste.

Directive miel et OGM

Nous avons été sollicités, comme d'autres membres de la filière apicole, par l'UNAF pour prendre une position commune sur la directive miel et le projet de la commission européenne de modifier cette même directive!
Rappel très succint : La directive miel analyse le pollen comme un ingrédient donc sujet à étiquetage. La commission européenne souhaite que le pollen soit considéré comme un constituant!
A suivre la position et la réponse de la FFAP. Nous pourrons vous faire suivre les textes originaux de la commission apicole de la confédération Paysanne et celui de l'UNAF.

La tolérance zéro
Et l'ingrédient de trop : La position de la FFAP 3 Janvier 2013

« Partenaire de la CONF, des Faucheurs Volontaires, de l'UNAF pour dire non aux OGM depuis le début, nous sommes d'accord pour ne pas laisser la commission libre de faire évoluer les textes, les définitions et le règlement à sa guise. S'il doit y avoir évolution ce doit être dans la concertation avec les représentants de notre filière. Par contre, nous, apiculteurs de la FFAP, ne pouvons aujourd'hui nous ranger au côté de l'UNAF et de la Confédération Paysanne qui affirment que le pollen n'est pas un constituant naturel du miel.

Nous ne souhaitons pas réduire la question du pour ou contre les OGM à la question du pour ou contre la directive et du pour ou contre le pollen ingrédient. Le pollen n'est pas un ingrédient .Il reste un constituant naturel garant de l'identité et de la nature même du miel. (A)
Le processus d'extraction n'est pas une source d'ajout de pollen, ce n'est pas pour autant que nous considérons le pollen OGM comme un constituant naturel. Non.

Nous sommes opposés à la présence d'OGM dans l'environnement de l'abeille parce qu'ils dévalorisent nos productions, asservissent l'agriculteur à un système, posent des problèmes aux auxiliaires, et naviguent dans l'opacité pour se présenter aux consommateurs.
Qui, sans l'affaire du mon 810 non autorisé dans l'alimentation humaine et présent dans du miel, aurait souhaité faire changer la directive sur ce point ? Personne.

Car ce serait ouvrir la porte justement à ce que nous rejetons : la possibilité légale de corriger ou de modifier la nature du miel par soustraction ou par ajout d'ingrédients, l'ultrafiltration par exemple. De plus le miel deviendrait ainsi une production secondaire : redéfinition du miel et des règles d'étiquetage en droit Français, obligation d'analyse par lots de miel, et si les contraintes HACCP devaient s'ajouter à notre déjà bien pénible activité, pas sûr que beaucoup y survivraient, tellement il est vrai que nous ne sommes en règle générale que des exploitations individuelles, et pas des entreprises avec moult services et salariés! ...
A ce moment là quid de la dénomination d'un miel monofloral ou pire encore celle de la dénomination d'une IGP, d'une AOC. Il serait intéressant de poser la question à l'INAO !
Les apiculteurs sont-ils bien conscients de tout ce que cela impliquerait pour eux? (B)

Le grain de sable allemand dans la machine OGM a été pour nous l'opportunité d'affirmer que la coexistence n'est pas possible.
Cette terminologie juridique doit rester juridique et ne doit pas trouver par des arguments douteux, une transcription technique absurde.
Sommes-nous obligés pour jouer le défaut réglementaire de mettre les producteurs de miel dans une situation difficile ?...Ils le sont déjà bien assez comme ça. D'autant plus que cette action n'apportera aucun élément pour protéger les producteurs de pollen en pelote puisque la directive ne fait référence qu'au miel.
Ne devrions-nous pas être concernés par cette question plutôt que de compliquer la situation ».

Notes :
Décret n° 2003-587 du 30 juin 2003 pris pour l'application de l'article L.214-1 du code de la consommation en ce qui concerne le miel.
(A) ANNEXE 1 : DENOMINATIONS, DESCRIPTIONS ET DEFINITIONS DES PRODUITS
Au sens du présent décret, le miel est la substance sucrée naturelle produite par les abeilles de l'espèce Apis mellifera à partir du nectar de plantes ou des sécrétions provenant de parties vivantes des plantes ou des excrétions laissées sur celles-ci par des insectes suceurs, qu'elles butinent, transforment, en les combinant avec des matières spécifiques propres, déposent, déshydratent, entreposent et laissent mûrir dans les rayons de la ruche. A l'exception du miel filtré, aucun pollen ou constituant propre au miel ne doit être retiré, sauf si cela est inévitable lors de l'élimination de matières organiques et inorganiques étrangères.
(B) Art. 4. – Dans le cas du miel filtré et du miel destiné à l'industrie, les récipients pour vrac, les emballages et la documentation commerciale indiquent clairement la dénomination intégrale du produit : « miel filtré » ou « miel destiné à l'industrie ».

Appel cotisation 2013

Nom-Prénom : .....

Adresse : .....

Courriel :.....

Tél 1 : ..... Tél 2 : .....

MONTANT DE L'ADHESION : actives/actifs			100,00 €
Retraitées/retraités			50,00 €
Contribution de soutien			
ECO EMBALLAGES :	ruches	x 0,030 €	€
ASSURANCES RUCHES :			
Formule 1	ruches	x 0,12 €	€
RC + protection juridique	ruchettes	x 0,12 €	€
Formule 2	ruches	x 0,67 €	€
F1+ incendie et catastrophes naturelles	ruchettes	x 0,38 €	€
Formule 3	ruches	x 1,04 €	€
Multirisque hors intoxication	ruchettes	x 0,47 €	
Franchise vol 10% mini 200 €			total €

rappel : l'adhésion est conditionnée à la cotisation AMEXA
Je ne prends plus de cotisations assurances et de cotisations éco-emballage après le 31 mars 2013

Veuillez renvoyer ce bulletin d'adhésion et le chèque correspondant, libellé à l'ordre de :

"Fédération Française des Apiculteurs Professionnels" (FFAP)
au trésorier : c/o **Michel UZAN**
Kervez 29510 Landrevarzec
Tel : 02 98 57 59 13

Nb : Vérifiez bien vos montants !!!!!!! Nb : Vérifiez bien vos montants !!!!!!!